



16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	32
Pouvoirs :	5
Voix délibératives :	37

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

.....
Séance du 04 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 Avril, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 22 Mars 2024, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, dans la salle du foyer de la Maison des Loisirs, Rue du Barry à Saint-Pons de Thomières.

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Robert AZAÏS ; Jean Pierre BARTHES ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Roland COUTOU ; Jean Yves DUFAUD ; Alexandre DYE ; Arielle ESCURET (représentée par Régis LORIVAL – suppléant) ; Max FABRE ; Bernard FONTES ; Marie-José FOUQUET ; Delphine GAZEL ; Bruno GIRONA ; Laurie GOMEZ ; Harmonie GONZALEZ (représentée par Olivier AZEMA – suppléant) ; Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON ; Michel LIGNON ; Franck LIGNON ; Luc LOUIS ; Marie MAYNADIER ; Alain MOULY ; Vincent NAUDIN ; Pascale PEYTAVI ; Franck POUJOL RICARD ; Thérèse SALAVIN ; Jean Marc SALEINE ; Catherine SONZOGNI ; Jacques SOULIGNAC ;

Avant donné pouvoir : Anne CABRIE à Jean Yves DUFAUD ; Ghislaine COUSTAL à André ARROUCHE ; Béatrice FALCOU à Marie José FOUQUET ; Bruno ORTIZ à Luc LOUIS ; Françoise PEREZ à Laurie GOMEZ

Étaient absents : Yves FRAISSE ; Marie-Françoise FRANC ROUANET ; Luc GUIRAUD ; Catherine LISTER ; Benoit MARSAUX ; Sylvie MIQUEL ; Pierre André PEDESSEAU ; Bruno PLA ; Jacques PLANES ; Thierry SALLES BLAYAC ; Alain TAILHAN ; Alain TESSIER ; Didier VORDY

A été élu secrétaire de séance : Patrick CABROL

Délibération n° : 2024.04.04/051

Objet : Budget primitif Principal 2024

VU l'article L. 2312-1 du CGCT indiquant que « le budget de l'intercommunalité est proposé par le président et voté par le conseil communautaire » ;

VU l'article L 2121-17 du CGCT indiquant que le Conseil ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente, soit plus de la moitié de ses membres, sans tenir compte des pouvoirs ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT qu'après explication et lecture du rapport, ce document s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (37 POUR)

- **Adopte** le Budget Primitif Principal 2024 comme suit :

Accusé de réception en préfecture
 034-200066348-20240404-D0512024-BF
 Date de télétransmission : 09/04/2024
 Date de réception préfecture : 09/04/2024

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Libellés	BP 2024	Chapitres	Libellés	BP 2024
002	Déficit de fonctionnement	- €	002	Excédent de fonctionnement reporté	1 601 930,11 €
011	Charges à caractère général	1 502 042,83 €	013	Atenuation de charges	8 300,00 €
012	Frais de personnel	2 725 150,00 €	042	Op. d'ordre de transfert entre sections	144 977,75 €
014	Atténuation des produits	1 967 553,00 €	70	Produits du domaine	403 680,00 €
023	Virement section d'investissement	818 840,81 €	73	Impôts et taxes	4 645 307,00 €
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	468 415,50 €	74	Dotations et subventions	2 151 598,53 €
65	Autres charges de gestion	1 531 841,00 €	75	Autres produits de gestion courante	105 197,95 €
66	Charges financières	67 116,20 €	76	Produits financiers	15 088,00 €
67	Charges exceptionnelles	18 100,00 €	77	Produits exceptionnels	5 000,00 €
68	Dotations provisions	- €	78	Provisions	17 980,00 €
	TOTAL	9 099 059,34 €		TOTAL	9 099 059,34 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Libellés	BP 2024	Chapitres	Libellés	BP 2024
001	Déficit d'investissement	- €	001	Excédent d'investissement	281 196,97 €
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	144 977,75 €	040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	468 415,50 €
041	Opé. Patrimoniales	- €	041	Opé. Patrimoniales	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	242 307,85 €	021	Virement section de fonctionnement	818 840,81 €
20	Immos incorporelles (sauf 204)	1 659 469,71 €	10	Dotations, fonds divers, réserves	436 668,03 €
204	Subv. D'équipements versées	420 000,00 €	13	Subv d'inv transférables et non transférables	369 910,00 €
21	Immobilisations corporelles	- €	16	Emprunts et dettes assimilées	- €
23	Immobilisations en cours	- €	27	Autres groupements	90 724,00 €
4581	Opérations sous mandat	- €	4582	Opérations sous mandat	- €
020	Dépenses imprévues	- €	024	Produit des cessions	1 000,00 €
	TOTAL	2 466 755,31 €		TOTAL	2 466 755,31 €

- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président

Josian CABROL




Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr